

**DEMANDE D'AUTORISATION**  
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 20 mars 2019, à compter de 9 h,  
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe

**Dossier n° :** D08-01-19/B-00063  
**Propriétaire(s) :** Richard Leighton  
**Emplacement :** 7039, (7063), chemin Flewellyn  
**Quartier :** 21 - Rideau-Goulbourn  
**Description officielle :** partie du lot 16, concession 9  
**Zonage :** RU  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

En 2017, le Comité a accordé une demande d'autorisation (D08-01-17/B-00255) concernant la création d'un nouveau lot résidentiel. La demande n'a pas été menée à bien dans les délais prescrits et elle est devenue caduque. Le propriétaire présente à nouveau une demande visant à lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue de créer un nouveau lot aux fins d'aménagement résidentiel futur.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

Le terrain qui sera disjoint est représenté par la partie 1 du plan 4R-30611. Il aura une façade de 70 mètres sur le chemin Flewellyn, une profondeur irrégulière de 114,98 mètres et une superficie de 0,8 hectare. Il s'agit d'une parcelle vacante qui sera située au 7063, chemin Flewellyn.

Le terrain qui sera conservé est représenté sur un croquis qui accompagne la demande. Il aura une façade de 165 mètres sur le chemin Flewellyn, une profondeur irrégulière de 660 mètres et une superficie de 17,5 hectares. Une maison isolée et une remise occupent cette parcelle située au 7039, chemin Flewellyn.

**LA DEMANDE** indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.